



Mithra obtient un financement en actions de 100 millions d'euros

Liège, Belgique, 7 février 2022 – 7:30 CET – Mithra Pharmaceuticals SA (Euronext Brussels: MITRA) (la « Société » ou « Mithra »), une société dédiée à la santé féminine, annonce aujourd'hui avoir conclu une convention de financement en actions avec Goldman Sachs International (« GSI »), en vertu de laquelle la Société peut, à sa seule discrétion, requérir de GSI (sous réserve de certaines conditions) qu'elle octroie un financement à la Société pour un montant total allant jusqu'à 100.000.000 EUR (le « **Montant Engagé**»), en contrepartie pour GSI de l'octroi d'options d'achat sur les actions ordinaires de la Société. Cet accord a été conclu pour une durée d'environ 2 ans.

La Société accédera à ce financement par le biais de plusieurs tirages, qui doivent être espacés d'au moins 22 jours de négociation. La première demande de tirage, exercée le 4 février 2022, s'élève à 10 millions EUR. Le montant maximum qui peut être tiré par la Société à l'occasion de chaque tirage subséquent sera de 5 millions EUR ou, si certaines conditions sont satisfaites, jusqu'à 7,5 EUR millions.

A chaque tirage, la Société octroiera à GSI des options d'achat qui pourront être exercées à tout moment jusqu'à la date d'échéance¹. A la suite de l'exercice de ces options d'achat, la Société convertira, en tout ou en partie, les montants du financement concerné en un certain nombre de nouvelles actions de la Société, sous réserve du droit de la Société, dans certaines circonstances, de choisir de payer à GSI, le montant équivalent à la valeur de ce nombre d'actions. Le nombre d'actions à délivrer à GSI sera déterminé par référence au cours moyen pondéré en fonction du volume d'échange quotidien le plus bas des actions de la Société pendant une période de référence précédant l'exercice par GSI de ses options d'achat, réduit d'une décote. Si la Société choisit à la place de régler en numéraire des options exercées par GSI, le montant dû par la Société sera déterminé en évaluant le nombre d'actions qui auraient été émises par la Société, en utilisant la moyenne des cours moyens pondérés en fonction des volumes d'échanges quotidiens des actions de la Société pendant une période de référence suivant le choix de la Société de procéder à un règlement en numéraire, majoré d'une prime.

Tout montant financé qui n'aurait pas été réglé avant la date d'échéance sera automatiquement réglé à la date d'échéance en actions ou, si la Société le décide, en numéraire.

Christophe Maréchal, CFO Mithra Women's Health, commente: « *Nous sommes particulièrement honorés de réaliser cette transaction avec Goldman Sachs. Cette facilité de financement en actions vient s'ajouter aux facilités existantes et s'inscrit parfaitement dans notre stratégie de gestion du capital axée sur*

¹L'accord est soumis aux dispositions des "Définitions ISDA 2006" et des "Définitions ISDA 2002 pour les dérivés sur actions", telles que publiées par l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et amendées pour l'accord entre les parties. Ces conditions peuvent entraîner, entre autres, différents calculs et ajustements d'usage pour certains événements (au fur et à mesure qu'ils se produisent), y compris en cas d'émissions d'actions, de fusions et d'offres publiques d'achat.

des lignes de financement nous offrant de la flexibilité. Elle nous permet de poursuivre le développement de notre pipeline et à mettre en œuvre notre stratégie. »

Une réunion du conseil d'administration de la Société s'est tenue le 4 février 2022 afin d'octroyer les pouvoirs nécessaires au management de la Société pour mettre en œuvre la convention. Une copie du rapport du conseil d'administration pertinent soumis lors de cette réunion du conseil sera disponible sur la [section investisseurs du site web](#) de la Société.

Pour plus d'information, merci de contacter:

Christophe Maréchal (CFO) : +32 495 55 14 78 - investorrelations@mithra.com

Benoît Mathieu (IRO) : +32 473 35 80 18- investorrelations@mithra.com

Maud Vanderthommen (Presse) : +32 473 58 61 04 – press@mithra.com

À propos de Mithra

Mithra (Euronext : MITRA) est une société biotech belge qui s'engage à transformer le secteur de la santé féminine en proposant des alternatives innovantes, en particulier dans les domaines de la contraception et de la ménopause. L'objectif de Mithra est de développer des produits qui répondent aux besoins des femmes à chaque étape de leur vie, tant en matière d'efficacité que de sécurité et de confort d'utilisation. Mithra explore le potentiel de l'estetrol, un œstrogène natif unique, dans un large éventail d'applications dans le domaine de la santé féminine et au-delà. Après avoir lancé avec succès son premier produit à base d'estetrol en 2021, la pilule contraceptive Estelle[®], Mithra se concentre désormais sur le développement de son deuxième produit Donesta[®], un traitement hormonal de nouvelle génération. Mithra développe et produit également des solutions thérapeutiques complexes dans les domaines de la contraception, de la ménopause et des cancers hormono-dépendant. Elle offre à ses partenaires un éventail complet de services en matière de recherche, de développement et de production au sein de sa plateforme Mithra CDMO. Active dans plus de 100 pays dans le monde, Mithra compte quelque 300 collaborateurs et est basée à Liège, Belgique. www.mithra.com

Donesta[®] est une marque déposée de Mithra Pharmaceuticals ou de l'une de ses sociétés affiliées.

Information privilégiée

Le présent communiqué de presse porte sur la divulgation d'informations qualifiées, ou susceptibles d'être qualifiées, d'informations privilégiées au sens de l'article 7, paragraphe 1, du règlement de l'UE sur les abus de marché.

Information importante

Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « projette », « poursuit », « en cours », « potentiel », « vise », « cherche à » ou « devrait » et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une invitation à la vente ou à l'achat de titres ou d'actifs de Mithra dans une quelconque juridiction. Les titres auxquels il est fait référence dans ce communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié de temps à autre (le "U.S. Securities Act"), et les titres ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis (tel que défini dans le Règlement

S du U.S. Securities Act) à moins que ces titres ne soient enregistrés en vertu du U.S. Securities Act, ou qu'une exemption aux exigences d'enregistrement du U.S. Securities Act soit disponible. La Société et ses sociétés affiliées n'ont pas enregistré, et n'ont pas l'intention d'enregistrer, une quelconque partie des titres concernés aux États-Unis, et n'ont pas l'intention de procéder à une offre publique de titres aux États-Unis.

A circular icon with a teal background and white text that reads "News Alerts".

Subscribe to our mailing list on investors.mithra.com to receive our press releases by email or follow us on our social media :

[Linkedin](#) • [Twitter](#) • [Facebook](#)